Règlement, Comité permanent:

Institution du comité, 76; mandat du comité, 80; 1er rapport, 257; adoption du rapport, 277; présentation et adoption du 2e rapport, 311; changement dans le personnel, 333.

Relations industrielles, Comité permanent:

Institution du comité, 78; mandat du comité, 80; 1er rapport, 159; adoption du rapport, 160; 2e rapport, 223; changement dans le personnel, 270.

Relations industrielles et enquêtes visant les différends du travail:

Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles et les enquêtes visant les différends du travail (Prélèvement révocable volontaire des cotisations).—Bill n° 4: présentation—M. Knowles, et 1re lecture, 13; motion tendant à la 2e lecture mise aux voix et rejetée par le vote de 66 contre 105, 93.

Remplacement du matérel:

Voir Fonds spécial.

Rentes sur l'État:

Arrêté en conseil C.P. 1957-374 modifiant les Règlements concernant les rentes sur l'État, 348.—Doc. parl. nº 79.

Réservoir sur la rivière Tobique:

Copie de tous documents relatifs au réservoir sur la rivière Tobique, etc.: adresse (*Avis de motion n° 31)—M. Robichaud, 423; dépôt de la réponse, 435.—Doc. parl. n° 213.

Restaurant, Comité mixte:

Message du Sénat et liste des membres faisant partie du comité, 18; institution du comité, mandat du comité, message au Sénat et liste des membres faisant partie du comité, 81.

Rétablissement agricole des Prairies:

Rapport sur le rétablissement agricole des Prairies et les opérations s'y rattachant, pour l'année terminée le 31 mars 1956, 29.—Doc. parl. nº 10.

Noms et adresses de toutes les personnes employées dans les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan en application de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies: ordre de la Chambre (Question n° 160)—M. Smith (Battle-River-Camrose), 168.

Retraite des députés:

Voir Députés.

Revenu national:

Rapport du ministère du Revenu national, contenant des relevés relatifs aux recettes des douanes et de l'accise et à d'autres services, pour l'année terminée le 31 mars 1956 (textes français et anglais), 18.—Doc. parl. nº 105 (imprimé).

Copie du jugement rendu par la Cour de l'Échiquier du Canada dans la cause n° 73805 et la cause n° 78533, entre le *Publishers' Guild of Canada Limited* et le ministre du Revenu national: ordre de la Chambre (*Avis de motion n° 1)—M. Knowles, 89; dépôt de la réponse, 139.—Doc. parl. n° 71b.